

**NOTICE D'UTILISATION DU DOCUMENT DE  
COMPTE RENDU DE GESTION  
DU BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME  
(CRG BOP)**

**Rappel des textes :**

- Articles 64, 65, 71 et 105 du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique du 7 novembre 2012 ;
- Arrêtés ministériels relatifs au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire [...] pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Le responsable de BOP transmet au contrôleur budgétaire, au plus tard le 15 mai et le 15 septembre un compte rendu de gestion du BOP sur la base des données arrêtées respectivement au 30 avril et au 31 août (sauf dérogation apportée par celui-ci).

Les tableaux à fournir pour le compte rendu sont les suivants :

Partie HT2

Tableau 1.1 : Le suivi et les prévisions d'exécution par activités

Tableau 1.2 : Le suivi et les prévisions d'exécution par UO

Partie T2 et effectifs

Tableau 2.1 : Consommations et prévisions mensuelles des crédits du titre 2 et du plafond d'emplois

Tableau 2.2 : Prévision mensuelle d'entrées et de sorties des personnels rémunérés.

La présente notice d'utilisation détaille les éléments devant figurer au titre des tableaux listés ci-dessus.

Le responsable de BOP joint à ces états une note de synthèse qui analyse l'exécution des crédits et la prévision des crédits non consommés et qui identifie les risques éventuels d'insoutenabilité de l'exécution et les mesures correctrices envisagées.

**AVERTISSEMENT :** Le contrôleur budgétaire peut préciser, en application de l'article 104 du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique du 7 novembre 2012, le caractère obligatoire, le périmètre et le niveau de détail requis dans les différents éléments constitutifs du compte rendu de gestion, aux fins d'exercice de ses missions. Le responsable de BOP est donc tenu de s'assurer au préalable auprès du contrôleur budgétaire, des conditions d'application de la présente notice au cas particulier de son BOP.

**TABLEAU 1.1 SUIVI DE L'EXÉCUTION PAR ACTIVITÉS**

Contenu du tableau 1	<p>Il présente, sur la base de la nomenclature des activités du programme :</p> <p>A. un rappel des ressources prévues au BOP dans le DRICE, le cas échéant des ressources prévisionnelles actualisées et des ressources mises à disposition</p> <p>B. un rappel de l'exécution de l'année (n-1)</p> <p>C. la programmation actualisée, son exécution en cours d'année et les prévisions d'exécution à fin d'année</p> <p>D. la programmation actualisée de l'année (n+1) et la programmation de l'année (n+2)</p>																																																																																																																																																																																																																																																						
	<table border="1" data-bbox="432 481 659 593"> <tr> <th>Ressources</th> <th>AE</th> <th>CP</th> </tr> <tr> <td>Ressources notifiées au DRICE initial visé par le CBCM</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ressources DRICE actualisées</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dont AE Affectées non engagées (report (n-1) sur n)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ressources mises à disposition</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <table border="1" data-bbox="432 616 1484 952"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Activités</th> <th rowspan="2">Libellé</th> <th rowspan="2">code activité</th> <th colspan="2">Exécution N-1</th> <th colspan="2">Programmation des ressources notifiées dans le DRICE (le cas échéant actualisées)</th> <th colspan="3">Exécution au 30/04 ou 31/09</th> <th colspan="2">Prévision d'exécution (du 1er janvier au 31 décembre)</th> <th colspan="2">Comparaison Prévision - Programmation</th> <th colspan="2">Programmation année N+1</th> <th colspan="2">Programmation année N+2 (facultatif)</th> </tr> <tr> <th>AE</th> <th>CP</th> <th>AE</th> <th>CP</th> <th>AE [1]</th> <th>% consommé AE [2]</th> <th>CP</th> <th>% consommé CP</th> <th>AE [3]</th> <th>CP [4]</th> <th>AE [5 = 3-1]</th> <th>CP [6 = 4-2]</th> <th>AE</th> <th>CP</th> <th>AE</th> <th>CP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Activité 1</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>nd</td><td></td><td>nd</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Activité 2</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>nd</td><td></td><td>nd</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Activité 3</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>nd</td><td></td><td>nd</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Activité 4</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>nd</td><td></td><td>nd</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Activité 5</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>nd</td><td></td><td>nd</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Activité 6</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>nd</td><td></td><td>nd</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Activité 7</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>nd</td><td></td><td>nd</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Activité 8</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>nd</td><td></td><td>nd</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td colspan="3">TOTAL</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>nd</td><td>0</td><td>nd</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr> <tr><td colspan="3">AE affectées non engagées</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>nd</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td colspan="3">TOTAL + AE affectées non engagées</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>nd</td><td>0</td><td>nd</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr> </tbody> </table>	Ressources	AE	CP	Ressources notifiées au DRICE initial visé par le CBCM			Ressources DRICE actualisées			Dont AE Affectées non engagées (report (n-1) sur n)			Ressources mises à disposition			Activités	Libellé	code activité	Exécution N-1		Programmation des ressources notifiées dans le DRICE (le cas échéant actualisées)		Exécution au 30/04 ou 31/09			Prévision d'exécution (du 1er janvier au 31 décembre)		Comparaison Prévision - Programmation		Programmation année N+1		Programmation année N+2 (facultatif)		AE	CP	AE	CP	AE [1]	% consommé AE [2]	CP	% consommé CP	AE [3]	CP [4]	AE [5 = 3-1]	CP [6 = 4-2]	AE	CP	AE	CP	Activité 1							nd		nd									Activité 2							nd		nd									Activité 3							nd		nd									Activité 4							nd		nd									Activité 5							nd		nd									Activité 6							nd		nd									Activité 7							nd		nd									Activité 8							nd		nd									TOTAL			0	0	0	0	0	nd	0	nd	0	0	0	0	0	0	0	AE affectées non engagées							nd											TOTAL + AE affectées non engagées			0	0	0	0	0	nd	0	nd	0	0	0	0	0	0
Ressources	AE	CP																																																																																																																																																																																																																																																					
Ressources notifiées au DRICE initial visé par le CBCM																																																																																																																																																																																																																																																							
Ressources DRICE actualisées																																																																																																																																																																																																																																																							
Dont AE Affectées non engagées (report (n-1) sur n)																																																																																																																																																																																																																																																							
Ressources mises à disposition																																																																																																																																																																																																																																																							
Activités	Libellé	code activité	Exécution N-1		Programmation des ressources notifiées dans le DRICE (le cas échéant actualisées)		Exécution au 30/04 ou 31/09			Prévision d'exécution (du 1er janvier au 31 décembre)		Comparaison Prévision - Programmation		Programmation année N+1		Programmation année N+2 (facultatif)																																																																																																																																																																																																																																							
			AE	CP	AE	CP	AE [1]	% consommé AE [2]	CP	% consommé CP	AE [3]	CP [4]	AE [5 = 3-1]	CP [6 = 4-2]	AE	CP	AE	CP																																																																																																																																																																																																																																					
Activité 1							nd		nd																																																																																																																																																																																																																																														
Activité 2							nd		nd																																																																																																																																																																																																																																														
Activité 3							nd		nd																																																																																																																																																																																																																																														
Activité 4							nd		nd																																																																																																																																																																																																																																														
Activité 5							nd		nd																																																																																																																																																																																																																																														
Activité 6							nd		nd																																																																																																																																																																																																																																														
Activité 7							nd		nd																																																																																																																																																																																																																																														
Activité 8							nd		nd																																																																																																																																																																																																																																														
TOTAL			0	0	0	0	0	nd	0	nd	0	0	0	0	0	0	0																																																																																																																																																																																																																																						
AE affectées non engagées							nd																																																																																																																																																																																																																																																
TOTAL + AE affectées non engagées			0	0	0	0	0	nd	0	nd	0	0	0	0	0	0	0																																																																																																																																																																																																																																						
Objectif	<p>Ce tableau permet de rendre compte, sur la base du référentiel de programmation, de l'exécution de la programmation et de ses prévisions de réalisation au terme de la gestion.</p> <p>Il concerne les crédits hors titre 2.</p>																																																																																																																																																																																																																																																						

**A. Rappel des ressources prévues au BOP dans le DRICE, le cas échéant, des ressources actualisées et des ressources mises à disposition**

**Maquette**

Ressources	AE	CP
Ressources notifiées au DRICE initial visé par le CBCM		
Ressources DRICE actualisées		
<i>Dont AE Affectées non engagées (report (n-1) sur n)</i>		
Ressources mises à disposition		

Ressources notifiées au DRICE initial visé par le CBCM.	Les ressources à indiquer ici sont celles issues du tableau III du DRICE visé par le CBCM (Contrôleur budgétaire et comptable ministériel). Ce tableau donne la répartition, par BOP, pour le programme considéré, des ressources comportant les crédits disponibles et les mouvements certains.
Ressources DRICE actualisées	Le cas échéant, si les ressources du DRICE et leur répartition ont fait l'objet d'une actualisation par le RRFiM, en liaison avec le responsable de programme (exemple : modifications des crédits disponibles et certains au programme et/ou pour modification de la répartition par BOP de ces crédits), les montants actualisés des ressources du BOP doivent y être inscrits.
Dont AE Affectées non engagées (report (n-1) sur n)	En l'absence de consommation d'AE à la fin de la deuxième année suivant l'affectation au titre d'une opération d'investissement, les AE affectées (et donc non engagées) ne sont pas éligibles au report, même si elles ont fait l'objet d'une affectation complémentaire au cours de cette période.  Le montant à indiquer correspond aux AE ANE dont le report sur l'année de gestion en cours a été autorisé et constaté. Ce montant est inclus dans les ressources actualisées du DRICE..

Ressources mises à disposition	Les crédits mis à disposition du BOP correspondent aux montants cumulés d'AE et de CP alloués au BOP dans le SIFE (système d'information financière de l'État) : ces montants intègrent les crédits mis à disposition par le responsable de programme et les reports d'AE ANE sur les tranches fonctionnelles, support des affectations pour les opérations d'investissements.
--------------------------------	--

### B – Exécution de l'année (n-1)

#### Maquette

<b>Référentiel d'activités</b>		<b>Exécution N-1</b>	
<b>Libellé</b>	<b>code activité</b>	AE	CP
Activité 1	code activité		
Activité 2	code activité		
Activité 3	code activité		
Activité 4	code activité		
Activité 5	code activité		
<b>Le cas échéant, niveau de regroupement d'activités pour la programmation</b>		0	0
Activité 6	code activité		
Activité 7	code activité		

AE	Les AE de l'exécution (n-1) correspondent aux montants d'AE consommées l'année précédente sur chaque activité de la nomenclature des activités. Cette colonne doit reprendre l'ensemble des consommations d'AE hors titre 2 constatées sur le BOP.  A noter : dans le SIFFE, la consommation inclut les retraits d'engagements sur les engagements des années précédentes générant des écritures négatives de consommation d'AE. Si nécessaire, la consommation ainsi relevée devra faire l'objet de commentaires dans la note établie par le RBOP en accompagnement de la présentation du compte rendu de gestion.
CP	Les CP de l'exécution (n-1) correspondent aux montants de crédits de paiements consommés l'année précédente sur chaque activité de la nomenclature des activités. Cette colonne doit reprendre l'ensemble des consommations de crédits de paiements intervenues pour le BOP : ils cumulent donc celles constatées hors et sur tranches fonctionnelles relatives aux opérations d'investissements.

### C - la programmation actualisée, son exécution en cours d'année et les prévisions d'exécution à fin d'année

#### Maquette

Activités		Exécution N-1		Programmation des ressources notifiées dans le DRICE (le cas échéant actualisées)		Exécution au 30/04/--- ou 31/08/---			Prévision d'exécution : (du 1er janvier au 31 décembre)		Comparaison Prévision - Programmation		
Libellé	code activité	AE	CP	AE [1]	CP [2]	AE	% conso AE	CP	% conso CP	AE [3]	CP [4]	AE [5 = 3-1]	CP [6 = 4-2]
Activité 1	code activité						nd		nd			0	0
Activité 2	code activité						nd		nd			0	0
Activité 3	code activité						nd		nd			0	0
Activité 4	code activité						nd		nd			0	0
Activité 5	code activité						nd		nd			0	0
<b>Le cas échéant, niveau de regroupement d'activités pour la programmation</b>		0	0	0	0	0	nd	0	nd	0	0	0	0
Activité 6	code activité						nd		nd			0	0
Activité 7	code activité						nd		nd			0	0
Activité 8	code activité						nd		nd			0	0
<b>Le cas échéant, niveau de regroupement d'activités pour la programmation</b>		0	0	0	0	0	nd	0	nd	0	0	0	0
<b>S/TOTAL</b>		0	0	0	0	0	nd	0	nd	0	0	0	0
AE affectées non engagées							nd					0	0
<b>TOTAL + AE affectées non engagées</b>		0	0	0	0	0	nd	0	nd	0	0	0	0

<p>Programmation des ressources notifiées dans le DRICE (le cas échéant actualisées)</p>	<p>Cette programmation est établie par activité de la nomenclature d'activités du programme ou, lorsque l'accord de la direction du budget a été donné pour le programme concerné, à un niveau de regroupement dont l'intitulé et la codification seront indiqués sur la ligne correspondante.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Activités</th> <th colspan="2">Programmation des ressources notifiées dans le DRICE (le cas échéant actualisées)</th> </tr> <tr> <th>Libellé</th> <th>code activité</th> <th>AE [1]</th> <th>CP [2]</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Activité 1</td> <td>code activité</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Activité 2</td> <td>code activité</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Activité 3</td> <td>code activité</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Activité 4</td> <td>code activité</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Activité 5</td> <td>code activité</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Le cas échéant, niveau de regroupement d'activités pour la programmation</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Activité 6</td> <td>code activité</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Activité 7</td> <td>code activité</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Activité 8</td> <td>code activité</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Le cas échéant, niveau de regroupement d'activités pour la programmation</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>S/TOTAL</b></td> <td><b>0</b></td> <td><b>0</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2">AE affectées non engagées</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL + AE affectées non engagées</b></td> <td><b>0</b></td> <td><b>0</b></td> </tr> </tbody> </table>	Activités		Programmation des ressources notifiées dans le DRICE (le cas échéant actualisées)		Libellé	code activité	AE [1]	CP [2]	Activité 1	code activité			Activité 2	code activité			Activité 3	code activité			Activité 4	code activité			Activité 5	code activité			Le cas échéant, niveau de regroupement d'activités pour la programmation		0	0	Activité 6	code activité			Activité 7	code activité			Activité 8	code activité			Le cas échéant, niveau de regroupement d'activités pour la programmation		0	0	<b>S/TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	AE affectées non engagées				<b>TOTAL + AE affectées non engagées</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Activités		Programmation des ressources notifiées dans le DRICE (le cas échéant actualisées)																																																												
Libellé	code activité	AE [1]	CP [2]																																																											
Activité 1	code activité																																																													
Activité 2	code activité																																																													
Activité 3	code activité																																																													
Activité 4	code activité																																																													
Activité 5	code activité																																																													
Le cas échéant, niveau de regroupement d'activités pour la programmation		0	0																																																											
Activité 6	code activité																																																													
Activité 7	code activité																																																													
Activité 8	code activité																																																													
Le cas échéant, niveau de regroupement d'activités pour la programmation		0	0																																																											
<b>S/TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>																																																											
AE affectées non engagées																																																														
<b>TOTAL + AE affectées non engagées</b>		<b>0</b>	<b>0</b>																																																											
<p>AE affectées non engagées</p>	<p>Il s'agit des prévisions sur l'année de montants d'AE affectées qui n'auront pas fait l'objet de consommation au 31 décembre de l'année n.</p>																																																													
<p>TOTAL avec AE affectées non engagées</p>	<p>Il s'agit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en AE, de la somme de la programmation de consommation d'AE exprimée en ligne S/TOTAL, et des prévisions d'AE affectées non engagées à fin d'année</li> <li>- en CP : du montant de programmation de consommation de CP exprimé en ligne S/TOTAL.</li> </ul> <p>Ces montants doivent être égaux aux montants notifiés dans le DRICE ou, le cas échéant, aux ressources actualisées.</p>																																																													
<p>Exécution au 30/04/---- ou 31/08/----</p>	<p>L'exécution correspond à la consommation d'AE et de CP constatée à la date de référence du compte rendu de gestion (au 30 avril ou au 31 août dans le cas général). Le cas échéant, elle peut comprendre les atténuations de dépenses issues de retraits d'engagement d'années antérieures.</p>																																																													
<p>Prévision d'exécution : (du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31/12/----)</p>	<p>Il s'agit des prévisions de consommations d'AE et de CP sur l'ensemble de l'année de gestion n. Ces prévisions doivent être détaillées par activités ou, le cas échéant, et a minima, au niveau de regroupement d'activités retenu pour la programmation du programme dont relève le BOP.</p>																																																													
<p>Comparaison Prévision - Programmation</p>	<p>Ces colonnes permettent de vérifier la réalisation de la programmation : elles sont calculées automatiquement par différence entre les Colonnes prévisions et les colonnes programmation.</p>																																																													

**D : Programmation (n+1) et programmation facultative (n+2)**
**Maquette**

Activités		Programmation année N+1		Programmation année N+2 (facultatif)	
Libellé	code activité	AE	CP	AE	CP
Activité 1	code activité				
Activité 2	code activité				
Activité 3	code activité				
Activité 4	code activité				
Activité 5	code activité				
<i>Le cas échéant, niveau de regroupement d'activités pour la programmation</i>		0	0	0	0
Activité 6	code activité				
Activité 7	code activité				
Activité 8	code activité				
<i>Le cas échéant, niveau de regroupement d'activités pour la programmation</i>		0	0	0	0
<b>S/TOTAL</b>		0	0	0	0
AE affectées non engagées					
<b>TOTAL + AE affectées non engagées</b>		0	0	0	0

Programmation (n+1)  
et programmation (n+2)  
facultative

Il s'agit de la programmation, sur la nomenclature des activités, de la consommation d'AE et de CP pour l'année (n+1) et de manière facultative, sur l'année (n+2) : elle repose sur l'établissement de la programmation sur une période de deux ans au moins, requise au titre du décret GBCP, article 66.

**TABLEAU 1.2 RÉPARTITION ET EXÉCUTION PAR UO**

Contenu du tableau	Il présente la répartition prévisionnelle par UO des crédits du BOP, l'état de consommation par UO des AE et des CP et les prévisions de consommation.												
Objectif	Ce tableau permet de rendre compte de la situation d'exécution et la situation prévisionnelle de consommation des crédits par UO.												
<b>Maquette</b>													
Libellé et Code Chorus des UO	Exécution N-1		Répartition des crédits					Exécution au 30/04/---- ou 31/08/----		Prévision d'exécution année (du 1er janvier au 31 décembre)			
			Crédits mis à disposition par le RBOP (hors AE ANE)		Report d'AE ANE	TOTAL		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	AE	CP	AE	CP	AE	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Unité opérationnelle 1						0	0						
Unité opérationnelle 2						0	0						
Unité opérationnelle 3						0	0						
Unité opérationnelle 4						0	0						
Crédits non répartis						0	0						
<b>TOTAL</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exécution (n-1)	Montant d'AE et de CP consommés par l'UO sur l'année (n-1).												

Répartition des crédits Reports d'AE affectés non engagées Crédits mis à disposition  TOTAL	Montant des AE ANE dont le report sur l'année de gestion a été autorisé Montants des AE et de CP mis à disposition de l'UO par le RBOP  En AE : cumul des reports d'AE ANE et des AE mises à disposition de l'UO En CP : montant des CP mis à disposition
Exécution au 30/04/---- ou 31/08/----	L'exécution correspond à la consommation d'AE et de CP constatée à la date de référence du compte rendu de gestion (au 30 avril ou au 31 août dans le cas général). Le cas échéant, elle peut comprendre les atténuations de dépenses issues de retraits d'engagement d'années antérieures.
Prévisions d'exécution année n	Il s'agit des prévisions de consommations d'AE et de CP sur l'ensemble de l'année de gestion n.

**TABLEAU 2-1 : CONSOMMATION MENSUELLE DES CRÉDITS DU TITRE 2 PAR NATURE DE DÉPENSE**

Contenu du tableau	Il présente <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'exécution des crédits de Titre 2 par destination de dépenses, en distinguant les dépenses hors CAS et les dépenses CAS sur les mois écoulés</li> <li>- la prévision mensuelle d'exécution des crédits de Titre 2 par destination de dépenses en distinguant les dépenses hors CAS et les dépenses CAS</li> <li>- la prévision de consommation mensuelle d'ETPT.</li> </ul>
Objectifs	Le tableau de consommation prévisionnelle du titre 2 permet <ul style="list-style-type: none"> <li>- de vérifier la soutenabilité du BOP au regard des ressources notifiées au BOP dans le DRICE en titre 2,</li> <li>- de répartir les prévisions de dépenses entre CAS et hors CAS.</li> </ul>

**Maquette**
**BOP : COMPTE RENDU DE GESTION**
**Tableau 2.1 : Consommation mensuelle des crédits du titre 2 et du plafond d'emplois**
**PROGRAMME XXX BOP YYYYY**
**Année de gestion : 20--**

Ressources DRICE actualisées (Titre 2)		AE=CP		Tableau à renseigner selon les instructions du Contrôleur budgétaire											
Crédits mis à disposition (Titre 2)															
2ème compte rendu de gestion (arrêté au 31 août)				Exécution								Prévisions d'exécution			
1er compte rendu de gestion (arrêté au 30 avril)				Exécution											
	Execution N - 1	total N		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre			
Rémunérations principales (hors indemnités)															
Indemnités															
Cotisations sociales HORS CAS															
Prestations sociales et allocations diverses															
TOTAL TITRE 2 HCAS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CAS PENSION															
TOTAL TITRE 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ETPT mensuel															
Moyenne des ETPT mensuels		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	

Ressources DRICE actualisées (Titre 2)	<p>Les ressources à indiquer ici sont celles issues du tableau III du DRICE visé par le CBCM (Contrôleur budgétaire et comptable ministériel). Ce tableau donne la répartition, par BOP, pour le programme considéré, des ressources comportant les crédits ouverts et les mouvements certains.</p> <p>Dans le présent tableau 2.1, il s'agit des crédits en AE=CP en titre 2.</p> <p>Le cas échéant, si les ressources du DRICE et leur répartition ont fait l'objet d'une actualisation par le RRFiM, en liaison avec le responsable de programme (exemple : modifications des crédits ouverts et certains au programme et/ou pour modification de la</p>
--	---

	répartition par BOP de ces crédits), les montants actualisés des ressources du BOP doivent y être inscrits.
Crédits mis à disposition (Titre 2)	Les crédits mis à disposition du BOP correspondent aux montants d'AE =CP mis à la disposition du BOP sous le SIFE Chorus en Titre2..
Exécution	Consommation mois par mois des rubriques indiquées par nature de dépenses
Prévisions d'exécution	Prévisions de consommation, pour les mois à venir jusqu'à décembre, par rubriques indiquées de natures de dépenses.
Rémunérations principales (hors indemnités)	<p>Cette rubrique regroupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>les rémunérations principales (imputées sur les comptes de la racine 641.1) :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la rémunération statutaire des agents (titulaires, non titulaires, civils, militaires, ouvriers d'État, agent en formation, etc.), imputée sur le regroupement de comptes 210 « traitement brut » ;</li> <li>- la rémunération des personnels payés à l'acte, à la tâche ou à l'heure, imputée sur le regroupement de comptes 216 « indemnités non indexées » (comptes de la racine 641.13) ;</li> </ul> </li> <li>• <b><u>Les charges connexes à la rémunération principale (imputées sur les comptes de la racine 641.2) et notamment :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les indemnités liées à la résidence et à la mobilité : indemnité de résidence (regroupement de comptes 212), prime spéciale d'installation (regroupement de comptes 215« indemnités indexées », compte 641.216), autres indemnités liées à la résidence et à la mobilité (regroupement de comptes 216 « indemnités non indexées », compte 641.217) ;</li> <li>- le supplément familial de traitement, supplément familial de solde et majorations familiales (groupement de comptes 213) ;</li> <li>- les heures supplémentaires et astreintes (regroupements de comptes 215 et 216, comptes de la racine 641.25) ;</li> <li>- les indemnités outre-mer (regroupement de comptes 215, comptes 641.231 et 641.232) et indemnités représentatives de frais (regroupement de comptes 216, compte 641.24).</li> </ul> </li> </ul>
Indemnités	Il s'agit des rémunérations dites accessoires, imputées sur les regroupements de comptes 215 « indemnités indexées » et 216 « indemnités non indexées » (hors éléments de rémunérations compris dans les rémunérations principales).
Cotisations sociales HORS CAS	Les cotisations sociales hors CAS correspondent aux dépenses imputables sur les comptes 223, 224 et 226 à 229 (RAFP, cotisations patronales au FSPOEIE, autres cotisations retraites, cotisations sécurité sociale hors vieillesse, FNAL, CNAF, CSA et autres).
Prestations sociales et allocations diverses	Il s'agit des dépenses correspondant aux regroupements de comptes du plan de comptabilité générale 231 à 239 (prestations sociales, remboursement transport, capital décès, CFA, allocation de retour à l'emploi, pensions – dépenses annexes, accidents du travail, autres).
<b>TOTAL TITRE 2 HCAS</b>	Il s'agit de l'ensemble des dépenses sur crédits du titre 2 hors CAS Pensions (rémunérations principales +indemnités+cotisations sociales hors CAS+prestations sociales et allocations diverses).
<b>CAS PENSION</b>	<p>Le T2 CAS Pensions correspond aux contributions employeurs au compte d'affectation spéciale Pensions, c'est-à-dire aux dépenses imputées sur les comptes PCE des regroupements de comptes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 220 : Contributions exceptionnelles au CAS pensions,</li> <li>- 221 : CAS pensions civils + Allocation temporaire d'invalidité (ATI) civils,</li> <li>- 222 : CAS militaires</li> <li>- 225 : Contributions au FSPOEIE et au CAS Cultes de la catégorie 22.</li> </ul> <p>Le T2 CAS 221 est le produit des assiettes civiles et militaires par les taux fixés pour l'année concernée (les taux sont fixés annuellement par circulaire de la direction du budget au mois d'août : pour l'année 2014, il s'agit de la circulaire 6BRS-13-4311). Sont considérés comme entrant dans l'assiette (pour les seuls titulaires civils et militaires) : le</p>

	traitement brut, la nouvelle bonification indiciaire (NBI), la solde des réservistes, le congé de longue durée et les indemnités soumises à cotisations. L'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement ne rentrent pas dans l'assiette.
<b>TOTAL Titre 2</b>	Il s'agit du total des dépenses du titre 2, CAS+hors CAS.
ETPT mensuel	Il s'agit des consommations et des prévisions par mois de consommation du Plafond d'autorisation d'emplois (PAE).
Moyenne des ETPT mensuels	<p>Le respect du plafond d'emplois s'apprécie en moyenne annualisée.</p> <p>La moyenne des ETPT mensuels correspond à la somme des ETPT mensuels sur la période considérée divisée par le nombre de mois de cette période. C'est la moyenne des ETPT mensuels à fin décembre qui permet d'apprécier le respect du plafond d'emplois.</p> <p>La moyenne des ETPT mensuels de décembre n-1 (i.e. moyenne sur 12 mois des consommations mensuelles d'ETPT de janvier n-1 à décembre n-1) correspond à la consommation du plafond d'emplois en n-1.</p> <p>L'exécution relevée sur les mois écoulés et les prévisions d'exécution sur les mois à venir permettent d'évaluer la consommation prévisionnelle du plafond autorisé d'emploi (PAE) sur l'année.</p>

**TABLEAUX 2-2 : PRÉVISION MENSUELLE D'ENTRÉES ET DE SORTIES DES PERSONNELS RÉMUNÉRÉS**

Contenu du tableau	<p>Le tableau présente l'exécution à la date du compte rendu de gestion et la prévision des entrées et des sorties des personnels rémunérés par le BOP, également appelé schéma d'emplois.</p> <p>Le schéma d'emplois, exprimé en ETP, s'apprécie comme le solde net des entrées et des sorties entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année n. Un départ le 31 décembre est donc décompté dans le schéma d'emplois de l'année n.</p> <p>Ne doivent être présentées que les entrées et sorties d'effectifs ayant une incidence sur le plafond d'emplois. Dans certains cas, selon le mode de pilotage dont dispose le responsable de BOP en matière d'effectifs, le tableau pourra être restreint aux entrées et sorties qui relèvent d'une décision du responsable de budget opérationnel de programme.</p>																																																																																																																																		
Objectifs	Le tableau vise à vérifier le respect du schéma d'emplois du BOP et ses conséquences sur l'année (n+1).																																																																																																																																		
<b>Maquette</b>																																																																																																																																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%; vertical-align: top;"> <small>2ème compte rendu de gestion (à transmettre pour le 15/09) 1er compte rendu de gestion (à transmettre pour le 15/05)</small> </td> <td colspan="9" style="text-align: center;">Exécution</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="4" style="text-align: center;">Exécution</td> <td colspan="5" style="text-align: center;">Prévisions d'exécution</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Janvier</td> <td style="text-align: center;">Février</td> <td style="text-align: center;">Mars</td> <td style="text-align: center;">Avril</td> <td style="text-align: center;">Mai</td> <td style="text-align: center;">Juin</td> <td style="text-align: center;">Juillet</td> <td style="text-align: center;">Août</td> <td style="text-align: center;">Septembre</td> </tr> <tr style="background-color: #f9f9f9;"> <td><b>ENTREES [A]</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>par type d'entrée</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr style="background-color: #f9f9f9;"> <td><b>SORTIES [B]</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>par type de sortie</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr style="background-color: #f9f9f9;"> <td><b>SOLDE NET = [A]+[B]</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>		<small>2ème compte rendu de gestion (à transmettre pour le 15/09) 1er compte rendu de gestion (à transmettre pour le 15/05)</small>	Exécution										Exécution				Prévisions d'exécution						Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	<b>ENTREES [A]</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	par type d'entrée										.....										.....										.....										<b>SORTIES [B]</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	par type de sortie										.....										.....										<b>SOLDE NET = [A]+[B]</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<small>2ème compte rendu de gestion (à transmettre pour le 15/09) 1er compte rendu de gestion (à transmettre pour le 15/05)</small>	Exécution																																																																																																																																		
	Exécution				Prévisions d'exécution																																																																																																																														
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre																																																																																																																										
<b>ENTREES [A]</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0																																																																																																																										
par type d'entrée																																																																																																																																			
.....																																																																																																																																			
.....																																																																																																																																			
.....																																																																																																																																			
<b>SORTIES [B]</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0																																																																																																																										
par type de sortie																																																																																																																																			
.....																																																																																																																																			
.....																																																																																																																																			
<b>SOLDE NET = [A]+[B]</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0																																																																																																																										
ENTREES [A] par type d'entrée	<p>Il s'agit de présenter l'exécution et les prévisions mensuelles d'entrée de personnels rémunérés par le BOP par type d'entrées.</p> <p>Les types d'entrées peuvent être par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concours</li> <li>- Contrats</li> <li>- Accueil en détachement et Position normale d'activité</li> </ul>																																																																																																																																		



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retours après situation interruptive</li> <li>- Autres recrutements</li> </ul>
<p><b>SORTIES [B]</b> Par type de sorties</p>	<p>Il s'agit de présenter l'exécution et les prévisions mensuelles de sorties de personnels rémunérés par le BOP par type pouvant être</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Départs en retraite</li> <li>- Situations interruptives</li> <li>- Fins de contrat</li> <li>- Autres départs non définitifs</li> <li>- Autres départs définitifs.</li> </ul>
<p><b>SOLDE NET = [A]+[B]</b></p>	<p>Le solde résultant des prévisions d'entrées et de sorties correspond au schéma d'emploi du BOP.</p>
<p><b>TOTAL ETP</b></p>	<p>Total des entrées et sorties (par type) en ETP sur l'ensemble des douze mois de l'année.</p>
<p><b>Impact en ETPT sur n</b></p>	<p>Impact en ETPT sur l'année n des entrées et sorties</p>
<p><b>EAP (n+1)</b></p>	<p>L'extension année pleine (EAP) consiste à répercuter sur l'année n+1 l'impact de décisions intervenues en cours d'année n.</p> <p>Il représente les conséquences du schéma d'emploi de l'année n sur la consommation du PAE de l'année (n+1).</p> <p>Il résulte donc de la différence entre le total en ETP des entrées et sorties et de leur impact en ETPT sur l'année n .</p>